



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de Règlement #599 modifiant le Règlement de zonage #337 afin de modifier l'annexe A – Classification des usages et la grille des spécifications de la zone 329 afin d'ajouter l'usage « mini-entrepôts ».

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance régulière tenue le 7 avril 2026, le Conseil municipal a adopté le :

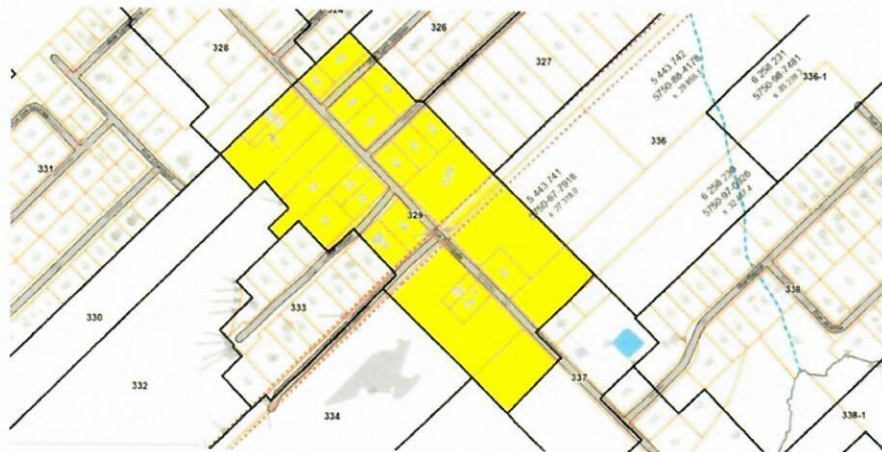
« Premier projet de Règlement #599 modifiant le Règlement de zonage #337 afin de modifier l'annexe A – Classification des usages et la grille des spécifications de la zone 329 afin d'ajouter l'usage « mini-entrepôts » ».

La modification viserait à autoriser l'implantation de mini-entrepôts dans la zone 329. Également, à introduire, dans la grille des spécifications de cette zone, uniquement à la catégorie Commerce-Services au niveau de la colonne « Groupes autorisés » l'usage 6375 D, « 6375-Entreposage de mobilier et d'appareils ménagers incluant les mini-entrepôts » du Règlement de zonage #337.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 28 avril 2026 à 18 h 30**, à l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface au 155 rue Langevin. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué à la population. Les personnes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendues lors de cette assemblée.

Un rapport de cette rencontre sera soumis aux membres du Conseil municipal.

Le projet de Règlement #599 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire assujettie aux zones suivantes : **324-326-327-328-329-330-331-332-333-334-336-337 et 344.**



Carte illustrant la zone 329, de part et d'autre de la rue Principale

Voici la prochaine étape du processus d'adoption :

Un avis public sera donné conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme indiquant les personnes concernées définies par adresses civiques.


À noter que toutes les personnes concernées des zones contigües, soit les zones **324-326-327-328-330-331-332-333-334-336-337 et 344** pourront prendre part au processus d'approbation du règlement conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, situé au 155 rue Langevin entre 8 h et 12 h et 13 h et 16 h 45, du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité :

www.saint-bo.ca

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

Donné à Saint-Boniface
ce 14^e jour du mois d'avril 2026.


Julie Désaulniers
Directrice générale & Greffière-trésorière